



Date de la convocation :
03/11/2022
Date d'affichage : 03/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 06

Votants : 10

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à 12H00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre LHOTTE, Maire.

Présents : Pierre LHOTTE, Philippe AUBIER, Christian SORTON, Marcel FAILLIOT, Stéphany SALSI, Jean-Claude SILLET

Pouvoirs : Fabien LOBJOIT donne pouvoir à Pierre LHOTTE, Christophe COUVREUR donne pouvoir à Jean-Claude SILLET, David BRU donne pouvoir à Christian SORTON et Corinne ZAETTA donne pouvoir à Philippe AUBIER.

DELIBERATION
N° 2022/05/02

Secrétaire de séance : Stéphany SALSI

OBJET :

Aménagement urbain RD228 :
avenant n°1 maîtrise d'oeuvre

Vu la délibération n° 2020/06/01 en date du 08 septembre 2020 retenant le bureau d'études CEREG pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement urbain de la RD228,

Considérant que le marché de travaux a subi un surcoût par rapport à l'estimatif initial suite à des travaux non prévus, engendrant par le fait un surcoût des honoraires du maître d'œuvre,

Considérant l'avenant n°1 du bureau d'études CEREG d'un montant de 2 542,00 € HT correspondant à ce surcoût,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'avenant n° 1 du bureau d'études CEREG d'un montant HT de 2 542 € portant le montant total du marché à 12 542 € HT.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du bureau d'études CEREG.



Extrait certifié conforme au registre des
délibérations

Fait à Branscourt

Le : 07 Novembre 2022

Le Maire

Pierre LHOTTE